



BULLETIN D'ADHÉSION

Merci de remplir ce bulletin et de nous le retourner signé et tamponné au
Service adhésion adhesion@cd2e.com
Siège social : Base du 11-19 Rue de Bourgogne 62750 Loos-en-Gohelle

RAISON SOCIALE :*Représenté par*

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

SIRET :

Code APE :

N° TVA Intracommunautaire :

Date de la demande :*L'adhésion est renouvelée par tacite reconduction (cf. CGA au verso).***Votre contact CD2E :****Référent-e administratif/comptabilité**

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Référent-e adhésion

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Catégories	Chiffre d'Affaires ou budget	Montant Adhésion TTC (TVA 20%)	Cochez ci-dessous votre catégorie	Collectivités et structures associées	Nombre d'habitants	Montant Adhésion TTC (TVA 20%)	Cochez ci-dessous votre catégorie
<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise • Acteurs publics • Association • Établissement d'enseignement • Laboratoire de recherche • Bailleur • Promoteur immobilier 	<0,5M€	240€		<ul style="list-style-type: none"> • Commune • Inter-communalité • EPCI • SCOT • PNR • PETR • Pôle métropolitain 	<5 000	480€	
	de 0,5 à 2M€	480€			De 5 000 à 20 000	960€	
	de 2 à 5M€	1 200€			De 20 000 à 50 000	1 440€	
	de 5 à 10M€	2 400€			De 50 000 à 100 000	2 400€	
	de 10 à 25M€	3 600€			De 100 000 à 200 000	3 600€	
	> 25M€	6 000€			> de 200 000	6 600€	
Porteur de projet, jeune entreprise (moins de 2 ans d'existence)		60€					

Choix du règlement :

- Par chèque bancaire à l'ordre du « CD2E » et envoyé à l'adresse du siège social
- Par virement bancaire sur le compte du CD2E
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0243 8562 464 (Fournir l'ordre de virement)
- Autre moyen de paiement : nous contacter

Si un bon de commande est nécessaire lors de la facturation, merci de nous le fournir lors de la 1^{ère} adhésion puis lors des renouvellements.

La facture est-elle à déposer sur une plateforme (type CHORUS) ?

- Non
- Oui > Nom de la plateforme à préciser :

Signature du responsable légal/représentant de la structure et tampon :

En signant ce bulletin d'adhésion, je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales d'adhésion stipulées au verso.

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion sont conclues entre,
d'une part,
L'association CD2E
Siège social : Rue de Bourgogne - Base du 11/19 - 62750 Loos-en-Gohelle (FR)
adhesion@cd2e.com - Tél. : +33 (0)3 21 13 06 80 - Siret : 887 569 770 00019

et, d'autre part,
Toute personne physique ou morale (dénommée ci-après "l'Adhérent") souhaitant procéder à une adhésion.

Article 1 – Objet

La prestation concernée est l'adhésion au CD2E.
En devenant adhérent de l'association CD2E, l'Adhérent bénéficie de l'offre de services complète précisée dans la plaquette adhésion.
L'Adhérent accepte pleinement et entièrement les présentes Conditions Générales d'Adhésion dont il reconnaît avoir pris connaissance préalablement à son adhésion.

Article 2 – Montant

Le montant de l'adhésion est déterminé en fonction de la catégorie de l'activité et du chiffre d'affaires ou du nombre d'habitants pour les collectivités.
Pour tout nouvel adhérent ou en cas de changement de statut, l'adhérent fournira son dernier bilan comptable ou tout document justifiant de son CA N-1.
Les montants indiqués dans le bulletin adhésion sont toutes taxes comprises, le CD2E étant assujéti à la TVA.
Pour les adhérents étrangers, le numéro de TVA intracommunautaire du CD2E est FR55887569770.

Article 3 – Révision

Le montant de l'adhésion peut être révisé de plein droit chaque année par le conseil d'administration.

Article 4 – Durée

L'adhésion est conclue pour une durée d'un an à compter de la date d'effet mentionnée dans le bulletin d'adhésion.
Dans certains cas et après accord des parties, l'adhésion pourra commencer au 1^{er} janvier et se terminer au 31 décembre de l'année en cours.

Article 5 – Renouvellement

L'adhésion est renouvelée par tacite reconduction.
Il conviendra à l'adhérent d'informer le CD2E en cas de changement de coordonnées et/ou de catégorie qui modifierait le montant de son adhésion.
Dans le cas où l'adhérent souhaiterait la résilier, celui-ci le notifiera par l'envoi d'un courriel avec accusé de réception au service adhésion (adhesion@cd2e.com) dans un délai d'un mois minimum avant la date anniversaire.
En l'absence de résiliation, l'adhérent recevra par courriel la facture de renouvellement.

Article 6 – Paiement

Le paiement est exigible immédiatement à la réception de la facture.
Les moyens de paiement sont :

- Par chèque bancaire à l'ordre du « CD2E » et envoyé à l'adresse du siège social
- Par virement bancaire sur le compte du CD2E :
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0243 8562 464

Si un bon de commande est nécessaire lors de la facturation, merci de nous le fournir lors de la 1^{ère} adhésion puis lors des renouvellements.
En cas de dépôt de la facture sur une plateforme (type CHORUS), il conviendra à l'adhérent de nous préciser le nom de celle-ci sur le bulletin d'adhésion.
En l'absence de règlement, l'adhésion ne sera ni enregistrée ni comptabilisée.

Article 7 – Validation

La validation de l'adhésion et son règlement vaut acceptation des présentes Conditions Générales d'Adhésion.
A réception du règlement, l'adhésion sera confirmée par un courriel (à l'adresse du contact administratif/comptabilité fournie par l'Adhérent dans le bulletin d'adhésion) accompagné de la facture acquittée et de la pastille membre CD2E de l'année en cours.
Il revient à l'Adhérent de vérifier qu'il a bien réceptionné la confirmation par courriel. Dans le cas contraire, ce dernier se rapprochera du Service adhésion (adhesion@cd2e.com) pour obtenir les informations.

Article 8 – Refus d'adhésion et remboursement

Le conseil d'administration et la direction du CD2E s'octroient un droit de regard sur les demandes d'adhésion et s'autorisent à réfuter celles-ci sans avis motivé. L'exercice de ce droit entraîne, en cas de règlement par l'adhérent, l'envoi d'un avoir et d'un remboursement.

Article 9 – Exercice du droit de rétractation

L'exercice de ce droit s'effectue par l'envoi d'un courriel avec accusé de réception au service adhésion (adhesion@cd2e.com) dans un délai de 14 jours ouvrés à compter de la date de la demande indiquée sur le bulletin d'adhésion. Aucune annulation ne sera acceptée passé le délai de rétractation susmentionné.

Article 10 – Communication

En qualité de membre, l'adhérent sera destinataire d'informations relatives à la vie de l'association CD2E via courriel/courrier/sms. L'adhérent sera libre de s'y opposer à tout moment via un lien de désinscription en bas de chaque communication ou par courriel à l'adresse contact@cd2e.com

Article 11 – Modification des CGA

Le CD2E se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Adhésion. Néanmoins, les CGA applicables à l'adhésion sont celles acceptées par l'adhérent au moment de l'adhésion.

Article 12 – Diffusion et protection des données personnelles

La liste des adhérents au CD2E pourra être diffusée aux partenaires financeurs de l'association à des fins administratives et financières et archivée de manière sécurisée pour un délai dépassant 3 années par le CD2E pour les mêmes raisons. Nous vous informons par ailleurs que le CD2E ne vend ni ne cède vos données à des fins commerciales.
Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données à caractère personnel n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous avez à tout moment un droit d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant.

Pour toutes questions, contacter le service adhésion CD2E (adhesion@cd2e.com - Tél. : +33 (0)3 21 13 06 80).